



Licenciement après un arrêt maladie : sur quelle base calculer l'indemnité ?

Fiche pratique publié le 23/06/2017, vu 923 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

Aux termes de l'article R 1234-4 du Code du travail, le salaire à prendre en considération pour le calcul de l'indemnité de licenciement est, selon la formule la plus avantageuse pour le salarié, soit le douzième de la rémunération des 12 derniers mois précédant le licenciement, soit le tiers des 3 derniers mois.

Mais qu'en est-il lorsque le contrat de travail est suspendu pendant ces périodes et que l'intéressé ne perçoit pas son salaire habituel ?

La Cour juge que le salaire de référence à prendre en considération pour le calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement est, selon la formule la plus avantageuse pour le salarié, celui des douze ou des trois derniers mois précédant l'arrêt de travail pour maladie (Cass. soc. 23-5-2017 n° 15-22.223 FS-PBRI).

Cette décision peut être rapprochée de décisions dans lesquelles la Cour de cassation, appelée à se prononcer sur des dispositions conventionnelles prévoyant un calcul de l'indemnité sur les 3 ou 12 « derniers mois », avait jugé qu'il fallait retenir les 3 et 12 mois précédant l'arrêt de travail, la période de référence ne pouvant s'entendre que d'une période d'activité professionnelle habituelle (Cass. soc. 13 juin 1979 n° 77-41.664 ; Cass. soc. 16-12-1992 n° 90-44.872 ; Cass. soc. 9-7-2008 n° 06-44.240 FS-P).

[Indemnité de licenciement : calcul](#)

Articles sur le même sujet :

- [Licencier un salarié pour faute](#) NOUVEAU
- [Sanctionner un salarié](#)
- [Contester un licenciement non économique](#)
- [Rupture conventionnelle : mode d'emploi](#)
- [Rompre un CDD](#)
- [Donner sa démission](#)
- [Se défendre devant les prud'hommes](#)

- [Licenciement pendant un arrêt maladie](#)
- [La convocation à l'entretien préalable](#)
- [Le déroulement de l'entretien préalable](#)
- [La notification du licenciement](#)
- [Licenciement : préavis obligatoire ?](#)
- [Déroulement du préavis de licenciement](#)
- [Dispense de préavis de licenciement](#)

- [L'indemnité compensatrice de préavis : calcul](#)
- [Quels documents l'employeur doit-il remettre au salarié licencié ?](#)
- [Indemnité de licenciement : conditions](#)
- [Indemnité compensatrice de congés payés : conditions](#)
- [Licenciement sans cause réelle et sérieuse, nul ou irrégulier : conséquences](#)